



Assemblée générale

Distr. générale
5 février 2002
Français
Original: russe

Cinquante-sixième session

Point 21 i) de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales et autres :
coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

Lettre datée du 4 février 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite par le Président de la République du Bélarus à l'occasion du dixième anniversaire de l'adhésion du Bélarus à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 i) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Sergei **Ling**



**Annexe à la lettre datée du 4 février 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration faite par le Président de la République du Bélarus
à l'occasion du dixième anniversaire de l'adhésion du Bélarus
à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

La décision qu'a prise la République du Bélarus, il y a 10 ans, de s'associer aux travaux de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire récente de la politique étrangère du Bélarus indépendant et souverain.

La République du Bélarus, s'étant délibérément engagée sur la voie de la démocratie, a adhéré à l'Acte final d'Helsinki, à la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et à d'autres documents importants de la CSCE, et a affirmé son attachement aux idées et principes fondamentaux qui y sont consacrés.

Étant devenu un participant à part entière à la CSCE, notre pays a activement pris part aux travaux visant à renforcer la paix et la coopération sur le continent européen. Le Bélarus a soutenu le développement organisationnel et fonctionnel de la Conférence et sa transformation en une organisation régionale clef, dotée d'un réseau élaboré d'instituts et de mécanismes, qui couvre une région allant de Vancouver à Vladivostok et dont les activités portent sur tous les aspects de la sécurité.

Durant ces 10 années, la République du Bélarus a pris des initiatives visant à renforcer l'autorité et le rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans le domaine de la prévention des crises, du règlement des conflits et de la restauration de la paix et de la confiance après les conflits.

En 1992, le Groupe de Minsk a été créé à l'initiative de la République du Bélarus pour favoriser le règlement du conflit relatif au Haut-Karabakh. Le Bélarus, qui a été le premier à renoncer unilatéralement au déploiement d'armes nucléaires sur son territoire, a proposé d'élargir le champ d'activité de l'organisation et d'inclure parmi ses priorités la création en Europe d'une zone exempte d'armes nucléaires. En participant aux travaux des missions de l'organisation sur le terrain, les représentants du Bélarus ont contribué à renforcer la stabilité et la sécurité dans la région.

L'attitude constructive et responsable adoptée par le Bélarus en ce qui concerne l'élaboration et l'adoption des principaux documents récents – la Charte sur la sécurité européenne et le Traité sur les forces conventionnelles en Europe adapté (Istanbul, 1999), ainsi que les décisions de Bucarest sur la lutte contre le terrorisme et le renforcement du dialogue politique au sein de l'OSCE – témoigne de l'importance que notre pays attache à sa participation à cette organisation paneuropéenne et montre combien il lui importe qu'elle devienne le fondement de l'architecture européenne de sécurité au XXI^e siècle.

Le Bélarus se félicite des efforts que déploie actuellement la présidence en exercice pour remédier à certaines distorsions constatées récemment dans les activités de l'organisation, pour renforcer le dialogue politique, pour que soient pris en compte les points de vue de tous les États membres et pour que soit entrepris

l'examen de toute une série de questions extrêmement actuelles relatives au développement européen.

Les pays membres de l'OSCE ont aujourd'hui à faire face à bien des tâches et à bien des défis, qu'aucun d'eux ne pourra affronter seul. Nous devons coopérer plus étroitement encore pour relever ensemble les défis liés au terrorisme, à la criminalité organisée, aux migrations illégales et au trafic d'armes. Nous sommes en particulier intéressés par le renforcement, à long terme, du potentiel de l'organisation dans les domaines économique et écologique.

La République du Bélarus compte bien que cette année, sous l'impulsion de la présidence en exercice, des mesures concrètes seront prises pour réformer l'organisation et la rendre plus efficace, ce qui lui permettra de devenir une organisation internationale à part entière, dotée des attributs d'un sujet de droit international.

Le Bélarus continuera de prôner le renforcement de tous les éléments indispensables pour assurer la sécurité dans l'espace de l'OSCE de façon globale et indivisible, dans l'esprit de l'Acte final d'Helsinki et des autres documents fondateurs de l'organisation, et de participer au dialogue paneuropéen en partenaire fiable et responsable, attaché aux valeurs universelles.

Minsk, le 1er février 2002
